



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 045-254500226-20241014-050_2024-DE

N°050/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 14 octobre 2024

Le lundi quatorze octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi huit octobre deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Meynard, Jourdain, Coille, Jacquinot, Flores, Martinon, Février, Kutzner, Jourdan, D'Hulst, Foussard, Lebègue, Marceaux, Deslais, Toussaint, Bourgeois, David, Burgevin,

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Lagrelette, Robin, Boucher, Blanluet, Boitard, Morin, Misseri, Bissonnier, Meunier, Quoniam, Godin, Cevost, Macon,

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Auger, Debrus, Thuillier, Pavlovic, Derouet, Badaire, Zusatz, Hersant, Beaudin, Quettier, Chevalier,

Monsieur Damilaville Charles, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Misseri Jean-Pierre, de la communauté de communes des Loges ;

Monsieur Cimpello Alain, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;

Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Poisson de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 47

CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET DEVELOPPEMENT DE NIVEAU V ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE SENSIBILISATION ET DEVELOPPEMENT DE NIVEAU IV – STATUT DE DROIT PRIVE ET D'UN POSTE DE RESPONSABLE COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS DE NIVEAU IV – STATUT DE DROIT PRIVE

Vu la délibération n°54/2016 en date du 21 novembre 2016 actant le passage du SICTOM de Service Public administratif (SPA) en service public industriel et commercial (SPIC) à compter de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant qu'un service public industriel et commercial recrute des salariés sous contrat de droit privé,

Considérant les besoins du service pour assurer la continuité du service,



Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 045-254500226-20241014-050_2024-DE

Considérant la répartition des missions et la réorganisation des services, il est proposé de créer un poste de Responsable Communication, sensibilisation et développement à compter du 21 octobre 2024 de niveau V selon les règles du droit privé sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet qui répond aux besoins du service et de supprimer le poste de Responsable du service sensibilisation et développement de niveau IV, créé par délibération n° 025/2024 en date du 01/07/2024, et le poste de Responsable Communication et Prévention des déchets de niveau IV, créé par délibération n° 018/2022 en date du 01/05/2022,

Le contrat serait régi par la convention collective nationale n°2149 relative aux activités du déchet.

Au vu des compétences demandées et des missions à accomplir, le recrutement sera effectué sous le statut Cadres. Le coefficient de rémunération devra être au moins égal à 170 (niveau V).

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe KUTZNER, Président du SICTOM,
Sur proposition de la Commission des finances,
Sur proposition du Bureau Syndical,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 47 voix Pour,

- APPROUVE la création d'un poste de Responsable du service communication, sensibilisation et développement de niveau V par voie de contrat de droit privé (CDI) à temps complet à compter du 21 octobre 2024 pour répondre aux besoins du service et la suppression d'un poste de Responsable du service sensibilisation et développement de niveau IV créé par délibération n° 025/2024 en date du 01/07/2024 ainsi que d'un poste de responsable communication et prévention des déchets de niveau IV créé par délibération n° 018/2022 en date du 01/05/2022 de droit privée,
- PRÉCISE que le contrat sera régi par la convention collective nationale n°2149 relative aux activités du déchet,
- PRÉCISE qu'au vu des compétences demandées et des missions à accomplir, le recrutement sera effectué sous le statut Cadres. Le coefficient de rémunération devra être au moins égal à 170 (niveau V),
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement correspondant.

Fait et délibéré en séance le 14 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15 octobre 2024 Et publication le : 15 octobre 2024